

## La pêche morutière à Terre-Neuve

Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, les granvillais pratiquaient couramment la pêche à la morue sur les bancs et à la côte de Terre-Neuve, dont dépendra essentiellement la prospérité de la cité. Mobilisant les capitaux des armateurs, elle rythmait la vie de la ville et du pays alentour, où se recrutaient les équipages, du départ de la flottille, au mois de février ou de mars, aux retours échelonnés d'octobre à janvier.



Siméon Ravenel fréquente **Terre-Neuve** tout au long de sa carrière. D'abord comme chirurgien, puis comme capitaine de pêche, armateur et, au nom du Roi, pour le transport des Acadiens et la protection des navires de pêche français. Il embarque son fils Gaud Louis en 1764 pour à sa première campagne de pêche.

Les granvillais furent certainement parmi les premiers pêcheurs, basques, normands et bretons, à tenter l'aventure vers Terre-Neuve. Ils pratiquaient à la fois « la pêche errante » sur les bancs, d'où ils ramenaient de la « morue verte » (salée) entassée dans la cale du bateau, et « la pêche sédentaire », à la côte de Terre-Neuve, où ils pouvaient faire sécher la morue, d'où le nom de « pêche à la morue sèche ».

En 1572, 12 à 15 navires sont armés pour les « Terres Neuves », et une vingtaine tout au long du siècle suivant. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la progression est constante. Elle atteint son apogée quelques années avant la Révolution, lorsque Granville arme, à parts égales avec Saint-Malo, près des deux tiers de la flottille morutière française : en 1786, 105 morutiers, embarquant plus de 4000 hommes, quittent Granville.

Le commerce et les relations que Granville entretient avec un grand nombre de ports français et étrangers sont étroitement liés à cette activité : denrées et marchandises diverses pour l'avitaillement et l'équipement des bateaux avant le départ, approvisionnement en sel, vente des produits de la pêche : morues, rogues et huile.

Les équipages sont recrutés parmi les inscrits maritimes, c'est à dire les pêcheurs de chaque port ou aux environs.

Depuis 1760, l'âge d'embarquement est fixé à 12 ans. En général, on commence comme mousse à 12 ans puis on devient novice à 16 ans et matelot classé à 18 ans, appelé alors à servir sur les vaisseaux du roi.

Pour pêcher sur les bancs, il faut être matelot de métier, être habitué à la navigation et connaître la technique de pêche. Au contraire, pour la pêche sédentaire, n'importe qui peut se présenter à la condition d'être jeune.

A Granville, le mode d'engagement était dit « au cinquième » du produit net de la pêche et du fret s'il y en avait. En usage depuis l'origine, ce mode de rémunération fut codifié par le Règlement du 27 mars 1743.

Outre les « avances » versées avant le départ et qui permettaient aux marins de payer leur équipement, le produit net de la pêche était divisé en autant de « lots » qu'il y avait d'hommes, plus un lot supplémentaire pour le capitaine. Certains membres de l'équipage ne recevant pas un lot entier (mousses, novices), l'excédent était reversé à l'armateur.

Siméon Ravenel devient le premier granvillais à acquérir en 1763 une concession de terrain de 40 toises à Saint-Pierre pour y établir une sécherie et pratiquer la pêche sédentaire. A cette fin, il arme le *Duc de Choiseul* et la *Duchesse de Choiseul*, deux navires avec 45 et 12 hommes. Capitaine et armateur, il embarque et initie son fils, Gaud Louis, qui participe à sa première campagne.